

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

## SEANCE DU JEUDI 6 AOUT 2015

Jeudi 6 août 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

### Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Sandrine RAMBAUD, Miguel CAMUS, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

## ORDRE DU JOUR

- I. VALIDATION DU COMPTE RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 2 JUILLET 2015
- II. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2015
- III. SALLE DES LILAS : MISE AUX NORMES SUITE CONTROLE APAVE
- IV. ALSH : VALIDATION TARIF LUDOTHEQUE
- V. SIAEP : RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE D'EAU  
POTABLE
- VI. QUESTIONS DIVERSES



**I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 2 JUILLET 2015**

**II. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE ANNÉE 2015**

Le maire informe les conseillers du caractère obligatoire de verser une indemnité de gardiennage de l'église à la personne en ayant la fonction.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises demeure en 2015 celui fixé pour 2014 par la circulaire 2014-06-DPT-32 du 2 juin 2014, soit 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le maire précise qu'il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser cette indemnité dans la limite de ce plafond.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité de gardiennage de l'église à 300 € et décide que celle-ci soit versée à MR Edouard MALHERBE.

**III. SALLE DES LILAS : MISE AUX NORMES SUITE AU CONTROLE APAVE**

La mise aux normes de la salle des Lilas suite au contrôle de l'APAVE se poursuit. Le contrôle ainsi que les travaux électriques ont été effectués par Thierry GUYON de Commer.

René VAUGEOIS informe que le local situé sous la scène doit être terminé par du placo coupe-feu. L'ensemble de ces travaux, au vue d'une première estimation, s'élèverait à 1 903.21 € TTC.

De plus, il faudrait également revoir le local des tables et des chaises.

**Le conseil municipal suspend la décision et demande à René VAUGEOIS d'établir d'autres devis pour une mise en concurrence.**

**IV. ALSH : VALIDATION TARIF LUDOTHEQUE**

La ludothèque de la CCPM propose au centre de loisirs, sur inscription, le prêt de 8 jeux et de 50 livres pour l'année scolaire pour un coût 50 €.

**DELIBERATION** : le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'inscription à la Ludothèque pour un coût de 50 €.

**V. SIAEP : RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE D'EAU POTABLE.**

Le maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service publique d'eau potable à l'ensemble du conseil.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport du SIAEP de l'année 2014.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Ressources humaines** : Béatrice DOUHET est actuellement en poste sur notre commune ainsi que celle de BELGEARD.  
Mickaël DELAHAYE informe que la commune de Belgeard a évoqué le souhait que Béatrice puisse effectuer une demi-journée supplémentaire à Belgeard au vu de la charge de travail.

**DELIBERATION** : le conseil municipal, à l'unanimité, et en accord avec la municipalité de Belgeard réduit d'une demi-journée le temps de travail de MME DOUHET.

- ✓ **Droit de préemption urbain**
  - 11 Allée des Peupliers.

*Aline LEBRETON, conseillère municipale, étant le futur acquéreur du bien ne participera pas au vote.*

**DELIBERATION** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

- ✓ **Terrain de tennis**

Auprès du terrain de tennis, un accès à l'eau potable est existant. Il est constaté que ce point d'eau est principalement utilisé par les enfants venant jouer à la plaine de jeux mais pas forcément dans le but de se désaltérer.

Vu le coût de l'abonnement et une consommation faible en eau, le maire soulève la question quant à l'utilité de maintenir ce point d'eau actif.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la fermeture de ce point d'eau.

- ✓ **Jeux pour enfants**

Afin de divertir les plus jeunes enfants, la municipalité est consciente qu'il y a un manque d'équipements au niveau des structures de jeux pour enfants.

A titre informatif, le maire présente une structure de jeux aux conseillers municipaux et les informe que pour l'investissement d'une structure avec un sol amortissant il faudrait prévoir une enveloppe comprise entre 6 000 et 7 000 € TTC.

- ✓ **Logements communaux**

La maire informe le conseil municipal que la vente des garages sera signée chez le notaire fin août 2015.

Pour trois de nos locataires, le loyer mensuel inclus la location d'un garage. Suite à la vente, les garages n'appartenant plus à la commune, il deviendra nécessaire de réaliser un avenant au bail pour les locataires concernés afin d'appliquer une diminution de leur loyer.

Le maire propose d'appliquer une diminution des loyers à hauteur de 30 € TTC.

**DELIBERATION : le conseil municipal valide à l'unanimité la diminution des loyers à hauteur de 30 € TTC pour les trois locataires concernés et charge le maire de procéder aux avenants des baux.**

- ✓ **Association subvention année 2015** : Janine GIFFARD, Présidente de l'Association Familles Rurales de Commer a transmis sa demande de subvention accompagnée du bilan annuel. Ces éléments sont présentés aux conseillers municipaux par Monsieur Le Maire.

**DELIBERATION : Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'association, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 412,20 € à Familles Rurales.**

- ✓ **Fleurissement Commer** : Félicitations aux agents communaux pour la réalisation du fleurissement sur l'ensemble du bourg de Commer.
- ✓ **Chemin Plate Corne** : Raymond LELIEVRE signale qu'une buse de 300 de diamètre est bouchée par des racines de peupliers. Raymond se rapprochera de Miguel CAMUS afin de trouver une solution adaptée pour régler ce problème.
- ✓ **Assainissement** : Christelle BEAUDOUIN informe qu'il y a eu une remonté des eaux au niveau du tampon de la Rue de l'Houllière.  
Mme BEAUDOUIN signale qu'il devient nécessaire de procéder à l'entretien des réseaux d'assainissement. Cette prestation pourrait être effectuée sur 6 ans afin d'alléger le budget annuel de l'assainissement. Deux sociétés ont établis des devis pour la réalisation de cette prestation.

Nom	Sté LEVRARD	SOA SARP Centre Ouest
	Prix H.T en €	Prix H.T en €
<b>Pour nettoyage des 3 postes de relèvement de la commune</b>		
Nettoyage 3 postes	195	460
Prix au m3 traité	15	18,54
Choix	<b>1</b>	2
<b>Curage réseau prix au ml pour 6.5 kms</b>		
Prix au ml curés	0,85	1,05
Prix des sables curés à traiter (33m3 estimés)	15	104,71
Total sur 6 ans	6 020	10 280,43
Total par an (curage de 1,1 kms)	1 003,33	1 713,41
Choix	<b>1</b>	2

**DELIBERATION : Sous réserve que la société JANS présente un devis moins disant, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la Sté LEVRARD et autorise le maire à signer le devis.**

- ✓ **Postes informatiques du secrétariat** : Loïc JORRE, informe que suite à l'orage, l'onduleur principal sur lequel quatre ordinateurs étaient reliés est hors service. La protection du matériel étant impérative, les quatre postes ont été équipés d'un onduleur individuel chacun.  
Loïc JORRE précise que les onduleurs individuels ont été installés car cela a permis de diviser le coût de l'investissement par 2 par rapport à un onduleur collectif.

- ✓ **Fleurissement 2015** : Daniel GERAULT présente aux membres du conseil les résultats du fleurissement 2015 pour la commune de Commer.
- ✓ **Marquage au sol au niveau de l'école** : Le problème du marquage au sol au niveau de l'école est soulevé. Les passages pour piétons aux abords de l'école ainsi que ceux situés sur le chemin de la cantine sont quasiment invisibles. Afin de sécuriser l'accès piétons aux parents et enfants le matin près de l'école ainsi que sur le chemin pour se rendre au restaurant scolaire le midi pour les enfants, il devient urgent de faire une mise en peinture des passages pour piétons. Le maire propose à Miguel CAMUS, en charge de la commission voirie, de procéder à l'achat d'une peinture adéquat pour le marquage au sol pour une prestation réalisée fin août avec la participation des conseillers municipaux disponibles à cette date.
- ✓ **Marché à Commer**: Karine MOREL nous informe que le marché de Commer reprendra à compter du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2015 avec l'arrivée de MR DRULÉ pour la vente de produits bio.
- ✓ **Ecole** : Aurore BIBRON, en charge de l'Ecole, signale qu'il est nécessaire pour la rentrée de septembre d'investir dans du mobilier scolaire soit 9 bureaux et 9 casiers pour les classes élémentaires ainsi que des chaises pour les classes maternelles. L'ensemble de cette éventuelle commande s'élève à 912 € TTC.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de l'ensemble du mobilier scolaire pour l'école.

- ✓ **Matériel atelier communal** : Christelle BEAUDOUIN lors d'une précédente réunion de conseil avait été chargée de se renseigner sur les contraintes de sécurité d'un rotovator et d'un semoir à engrais. Mme BEAUDOUIN expose les informations recueillies à l'ensemble du conseil. Le conseil municipal souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'entretien du terrain de foot avant d'effectuer cet investissement.

*Il est 00h15, la séance est levée*

